

Projet soutenu par la CNSA au titre des études, recherches et actions innovantes (Section V de son budget) **Fiche de synthèse**

**Projet : Situation de handicap psychique: de
l'évaluation à la compensation
Expérimentation prospective des Equipes Spécialisées
d'Evaluation du Handicap Psychique (ESEHP)**

Porteur de projet : Association Galaxie

Projet n°

Projet retenu dans le cadre d'un appel à projets : non

- Nom de l'AAP :
- Nom(s) du(des) partenaire(s) de l'AAP :

Caractéristiques du porteur de projet

- Le Réseau Galaxie existe depuis 2000 et est structuré en association, laquelle est domiciliée à Saint Etienne, depuis 2004. L'association regroupe les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle des personnes en situation de handicap psychique et s'inscrit dans une logique de réseau.
- Souhaitant promouvoir la question de l'insertion des personnes handicapées psychiques, l'association propose une activité d'animation du réseau d'acteurs qu'elle fédère, une activité de recherche, d'étude et d'expérimentation, une activité d'appui technique et de formation, et une activité de communication.

Contacts

- Lien internet de la structure du porteur de projet : <http://www.reseau-galaxie.fr>
- Coordonnées : Réseau Galaxie - Foyer EPIS – 71 bis rue Louis Soulié – 42 000 Saint Etienne.
- Contact : Yann BOULON, chargé de développement : contact@reseau-galaxie.fr / O4 77 34 36 00.

Durée et année(s) de réalisation : 30 mois, de 2007 à 2009

Le projet en bref

Entre 2002 et 2005, le Réseau Galaxie a mis en place des groupes de travail pour appréhender la question de l'évaluation du handicap psychique. Les débats ont abouti à la rédaction d'un cahier des charges des Equipes spécialisées d'évaluation du handicap psychique (ESEPH) fin 2006. Dans le prolongement de cette réflexion et afin de prendre toute la mesure du nouveau paysage issu de la loi du 11 février 2005, le Réseau Galaxie s'était proposé de réaliser une expérimentation prospective visant à formaliser les modalités éthiques, organisationnelles et opérationnelles de l'évaluation et de la compensation du handicap psychique en lien avec les missions et l'activité des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

L'objectif consistait ainsi à expérimenter la mise en place d'équipes spécialisées d'évaluation du handicap psychique (ESEPH). Cela signifiait de vérifier la pertinence du concept « ESEPH » dans le paysage de l'évaluation du handicap psychique en lien avec les équipes pluridisciplinaires des MDPH et éventuellement en ajuster le cahier des charges.

Plusieurs éléments ont été recherchés : la détermination d'un niveau « d'expertise » assuré par les ESEPH, l'articulation entre les ESEPH et les équipes pluridisciplinaires des MDPH, l'articulation avec l'environnement de la personne, la pertinence des clés d'entrées retenues pour l'évaluation du handicap psychique, l'efficacité des modalités d'intervention, l'appropriation de l'évaluation et de ses résultats par la personne, les perspectives relatives à la pérennisation et à l'essaimage des ESEPH.

Cette expérimentation a été soutenue par la CNSA, les Conseils généraux des six départements pilotes retenus.

Méthodologie

Les ESEPH ont déployé une approche croisée des situations de handicap en explorant les sphères « professionnelle », « médicale » et « sociale » ainsi que la nature et l'intensité de leurs interactions. Près de 200 évaluations individuelles de personnes en situation de handicap psychique ont été menées par des ESEPH. Pour les réaliser, les ESEPH ont procédé à la lecture de 5 champs (capacités cognitives, habiletés sociales, compétences professionnelles, dynamique personnelle, éléments psycho-pathologiques résiduels) à partir de contextes différents (entretiens individuels, ateliers collectifs, visites « in situ » et mises en situation d'activité, concertations partenariales).

L'expérimentation s'est déroulée au sein de 6 MDPH volontaires : l'Ain, la Haute-Garonne, la Loire, le Maine et Loire, le Nord et la Sarthe.

Des comités opérationnels ont été mis en place pour assurer le suivi technique de l'expérimentation. Ces comités ont réuni les professionnels de terrain des structures du Réseau Galaxie et des MDPH « pilotes » intervenant dans les parcours d'évaluation ESEPH. Les temps d'échanges ont été complétés par des rencontres sur site pour des appuis spécifiques et à la demande des équipes ESEPH.

Principaux enseignements

L'expérimentation et la mise en place d'un travail en réseau ont généré une dynamisation des partenaires qui se sont emparés de l'évaluation. Les ESEPH ont également pu jouer un rôle de médiateur entre les MDPH et les réseaux sanitaires : elle ont fonctionné comme un service tiers, situé entre le soin et l'insertion.

Le besoin d'un appui extérieur et spécialisé est validé par les MDPH en matière d'évaluation de certaines

Le projet en bref

situations de handicap psychique et d'aide à la définition des modalités d'accompagnement des personnes dans leurs projets. Les situations pour lesquelles les MDPH souhaitent notamment bénéficier d'un appui spécialisé sont les suivantes :

- des situations nécessitant une maturation du « projet de vie » ;
- pour des personnes en rupture d'accompagnement ou de soins ;
- pour des personnes ayant besoin d'une étape de mise en situation.

L'expertise des ESEPH se caractérise par une évaluation de premier niveau qui se situe en amont de l'étude d'une demande pour identifier le retentissement du handicap sur le fonctionnement de la personne, les « inadéquations » environnementales et les orientations adaptées au projet de vie. Il s'agit d'éviter les « erreurs de trajectoires », fréquentes dans les situations de handicap psychique, faute d'une prise en compte des vrais déterminants du handicap, de préciser les axes du projet de vie et d'identifier les conditions de « réussite » de sa mise en œuvre du point de vue personnel et environnemental.

Par ailleurs, le projet n'a pas abouti à la définition d'un « standard » de l'évaluation du handicap psychique mais a au contraire mis en évidence l'intérêt de l'individualisation d'un « parcours d'évaluation » dynamique, étant donné la diversité des situations. Le niveau d'intervention et les articulations à structurer peuvent varier selon les personnes en situations de handicap psychique et selon les configurations territoriales des MDPH.

Si la « labellisation » des équipes est possible à partir du cahier des charges des ESEPH tel qu'il a été mis à l'épreuve dans l'expérimentation, la question du mode de financement d'un tel dispositif et la question de la pérennisation ne sont pas résolues. Des hypothèses sont néanmoins soulevées et nécessitent d'être davantage explorées, comme envisager un conventionnement avec les MDPH ou adosser l'offre de service d'évaluation à des dispositifs existants de type SAVS ou SAMSAH.

Le bilan de cette expérimentation a été restitué aux acteurs du projet (ESEPH et MDPH) en présence de la DGAS et de la CNSA avant la finalisation du rapport en vue d'un éventuel réajustement des conclusions.

Implication de la CNSA

Ce projet devait apporter une visibilité des actions, des acteurs et des pratiques de l'évaluation des besoins des personnes en situation de handicaps d'origine psychique et, ainsi, accompagner les MDPH dans leurs missions d'évaluation et de suivi.

Ce projet est à corréliser avec l'ensemble des travaux conduits sur le thème de l'évaluation des besoins et sur le thème du handicap d'origine psychique.

Autres informations

- **Thème(s) abordé(s) :** Evaluation des besoins individuels et de la situation de la personne
- **Mots-clés :** évaluation des besoins des personnes, coordination/réseaux, MDPH, connaissance des publics, pratiques professionnelles, place et attente des usagers, projet de vie, personnes handicapées, handicap psychique/santé mentale, expérimentation/action innovante
- **Support :** rapport
- **Année de diffusion :** 2009
- **Suite(s) donnée(s), par la CNSA, au projet :** Mise en lien avec l'expérimentation soutenue par la CNSA et réalisée par le CEDIAS/ANCREAI sur l'évaluation du handicap psychique.
Les résultats ont fait l'objet d'une présentation lors du colloque « L'entreprise face aux troubles psychiques – Comment l'entreprise peut-elle aborder la question de la santé mentale ? », organisé par L'Agence entreprises et handicap à Sciences Po Paris le 29 avril 2009, événement d'ailleurs soutenu par la CNSA. A venir : présentation des résultats à l'ensemble des MDPH.

Pour en savoir plus

- Télécharger le(s) document(s) : Sur le site du Réseau Galaxie : <http://www.reseau-galaxie.fr/upload/modulepublication/Rapport%20final%20ESEHP%20D%C3%A9finitif.pdf>
Présentation de l'expérimentation sur le site de l'Agence entreprises et handicap (pp55-59 dans les Actes du Colloque du 29 avril 2009) : http://www.entreprises-handicap.com/download/EH_publication_entreprise_face_aux_troubles_psychiques.pdf
- Nous contacter : etudes-innovation@cnsa.fr
- Des informations supplémentaires sur le site de la CNSA : <http://www.cnsa.fr>